

COMMUNE DE



LA GOUTELLE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 DECEMBRE 2020 À 19H45

PRESENTS :

Laurette BREDECHE	Emmanuel GAUDY	Charles REY
Josette CHANTERANNE	Ida GIRAUD	Frédéric SABY
Odile CHOMETTE	Françoise IMBAUD	Bernard THOMAS
André FOURNIER	Marie-Jeanne LABONNE	Didier VILLEDIEU
Dominique FOURNIER	Franck PÈRE	

EXCUSE :

- ✓ Fernand DE CASTRO, pouvoir à André FOURNIER

ORDRE DU JOUR :

1. Validation de l'ordre du jour
2. Validation du compte rendu du conseil municipal du 21 octobre 2020
3. Demande de subvention DETR 2021 – Travaux d'Adressage
4. Demande de subvention FIC 2021 – Programme voirie 2021
5. Etudes de faisabilité
6. Convention de prestation de service avec la SAUR
7. Décision modificative budget principal
8. Rénovation de l'ancien presbytère – Avenant lot n°4 Plâtrerie/isolation
9. Montant des loyers des deux logements dans l'ancien presbytère
10. Montant du loyer du garage
11. Autorisations d'absence pour évènements familiaux
12. Subventions aux associations
13. Aides aux entreprises – Critères d'éligibilité
14. Aides sociales
15. Désignation d'un correspondant agriculture
16. Questions diverses

- La séance débute à 19H45.
 - ✓ Nomination d'une secrétaire de séance : Marie-Jeanne LABONNE

1. VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire présente l'ordre du jour.

✓ Vote : 15 voix pour

2. VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/10/2020

✓ Vote : 15 voix pour

3. DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021 – TRAVAUX D'ADRESSAGE

Pour la première fois, il est possible de solliciter le concours de l'Etat pour le financement de « travaux d'adressage » dont l'acquisition de plaques de rues, de plaques de numéros et tous les supports nécessaires pour leur pose et fixation grâce à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021, programme « aménagement de bourg et de village ».

Frédéric SABY propose donc de solliciter cette subvention, soit 30% du montant HT prévu pour la mise en place de l'adressage dans la commune, sachant que les travaux de pose seront effectués par les employés communaux.

La commission Urbanisme/Voirie/Réseaux a fait le choix de plaques de rues et de numéros en lave émaillée et fabriquées par des entreprises locales.

Pour l'instant, seule l'une d'entre elles a adressé un devis sur la base duquel le plan de financement serait le suivant :

DETR 30 %	10 489,57 €
Autofinancement	31 468,73 €
Total	41 958,30 €

✓ Vote : 15 voix pour

4. DEMANDE DE SUBVENTION FIC 2021 – PROGRAMME VOIRIE 2021

Les membres de la commission « Voirie – Assainissement – Réseaux » ont fait l'inventaire des travaux de réfection et d'entretien de diverses voies communales classées, prévus pour l'année 2021.

Le maire propose d'adopter le programme de voirie ainsi défini par cette commission :

<i>Lieu</i>	<i>Voie</i>	<i>Volume</i>	<i>Nature</i>
Le Bourg	VC 271	100 ml	Enduit bicouche
Le Bourg	RD 61	100 m ²	Trottoirs - décroustage, sous-couche et enrobés
Le Bourg	VC 231	150 m ²	Trottoirs - décroustage, sous-couche et enrobés
Les Martins	VC 2	250 ml	Enduit bicouche
Ossebet	VC 25	45 ml	Enduit bicouche
Ossebet	VC 25	100 ml	Enduit bicouche
Ossebet	VC 26	100 ml	Enduit bicouche
Ossebet	VC 50	75 ml	Enduit bicouche
Les Piquets	VC 11	100 ml	Enduit bicouche

Il s'agirait de la dernière phase du programme triennal pour lequel une subvention sera sollicitée auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FIC (Fond d'Intervention Communal), soit 20% du montant HT prévu.

Le coût des travaux est estimé à 21 385,00 € H.T., soit 25 662,00 € TTC.

Le plan de financement est le suivant :

FIC - 20% du HT	4 277,00 €
Autofinancement communal 80%	21 385,00 €
TOTAL	25 662,00 €

✓ Vote : **15 voix pour** (programme de voirie et demande de subvention)

5. ETUDES DE FAISABILITE

Plusieurs projets d'investissement sont prévus pour le mandat actuel, à savoir :

- Agrandissement de la Mairie actuelle avec intégration de l'Agence Postale Communale, création d'un bureau supplémentaire et augmentation du volume des archives vivantes
- Création et aménagement d'une Zone d'Activité à La Fayolle
- Création d'une cuisine et agrandissement de l'espace de rangement à la salle polyvalente
- Aménagement du rez-de-chaussée de l'ancien presbytère

Toutefois, il est nécessaire de procéder à une étude de faisabilité pour ces projets et d'en évaluer les investissements nécessaires.

De plus, dans le cadre du plan de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), chaque commune devra présenter un programme d'investissement auprès de la Communauté de Communes au cours du 1^{er} semestre 2021 pour espérer bénéficier des financements de l'Etat dans le cadre de ce contrat. La date limite de signature du plan entre la Communauté de Communes et l'Etat est le 30 juin 2021.

En conséquence, Frédéric SABY demande l'autorisation de consulter un ou plusieurs cabinets d'études pour la faisabilité, les incidences financières et les possibilités de financement pour chacun des projets tout en préservant une situation financière saine pour notre commune.

✓ Vote : **15 voix pour**

6. CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA SAUR (RENOUVELLEMENT)

Une convention a été mise en place avec la société SAUR pour une mission de surveillance, d'entretien et de dépannage des installations de la station d'épuration et du poste de relèvement, pour un montant annuel de 8690 € HT.

Cette convention est prévue pour une durée d'un an renouvelable et prendra fin au plus tard au 31 décembre 2022.

Frédéric SABY propose donc de renouveler la convention dans les mêmes conditions pour l'année 2021.

✓ Vote : **15 voix pour**

7. DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL

Marie-Jeanne LABONNE explique que pour régulariser le remboursement de la taxe d'aménagement indument réclamée à une habitante de La Goutelle, des modifications du budget principal doivent être effectuées.

Des crédits sont nécessaires dans les dépenses en investissement au chapitre 10 « Reprise sur apports, dotations et réserves », à l'article 10226 « Taxe d'aménagement » et il est faut réduire la ligne « autre » du même budget.

✓ Vote : 15 voix pour

8. RENOVATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE - AVENANT LOT N°4 PLATRERIE/ISOLATION

Frédéric SABY fait un point sur l'avancement du programme de travaux d'aménagement des deux logements dans l'ancien presbytère et explique que, pour le lot 4 plâtrerie isolation, une dépense supplémentaire correspondant à la peinture des bois de cadre de fenêtres (7 unités) avant repose des persiennes est nécessaire.

Cette dépense supplémentaire est d'un montant de 450 € HT et fait l'objet d'un avenant 1 pour le lot N°4.

✓ Vote : 15 voix pour

9. MONTANTS DES LOYERS DES DEUX LOGEMENTS DANS L'ANCIEN PRESBYTERE

Frédéric SABY présente la proposition faite par le cabinet d'études en charge du dossier.

Les montants des loyers doivent être calculés en tenant compte des valeurs maximales conventionnées et de la surface utile. Ils doivent aussi couvrir le montant mensuel des annuités de l'emprunt contracté pour le projet auquel il convient de rajouter un pourcentage pour l'exécution de travaux d'entretien futurs.

Compte tenu de toutes ces données, les montants des loyers proposés sont les suivants :

<i>type de logement</i>	<i>surface habitable</i>	<i>annexes</i>	<i>surface utile</i>	<i>Loyer base conventionné mensuel</i>
A F2	43,00 m ²	4,00 m ²	45,00 m ²	290,00 €
B F2	49,00 m ²	4,00 m ²	51,00 m ²	330,00 €

+ 1 stationnement véhicule dans garage attenant par logement : 15 €/unité / mois.

✓ Vote : 15 voix pour

10.MONTANTS DU LOYER DU GARAGE

Frédéric SABY rappelle que la commune est propriétaire d'un troisième garage situé dans la cour de l'ancien presbytère, d'une superficie supérieure aux deux autres et qu'il a été vidé de son contenu.

Le responsable d'une entreprise dont le siège est situé sur notre commune a fait part de son intérêt pour la location de ce garage.

Il est donc proposé de lui louer le garage pour un montant de 20 € par mois et qu'un bail soit établi en bonne et due forme.

✓ Vote : 15 voix pour

11. AUTORISATION D'ABSENCES POUR EVENEMENTS FAMILIAUX

Frédéric SABY explique que dans la Fonction Publique territoriale, chaque commune a la charge de définir les autorisations spéciales d'absence pour certains évènements familiaux du personnel.

Il précise que ce sont des autorisations facultatives et non un droit. Elles peuvent donc être modulées selon les nécessités de service notamment.

Elles devront faire l'objet d'une demande écrite et sur présentation d'un justificatif.

D'autre part, la proposition devra être soumise au Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

En référence aux décisions prises à ce sujet par La Communauté de Communes et par d'autres collectivités, il est proposé d'adopter le régime d'autorisations présenté en séance :

✓ Vote : 15 voix pour

12. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le financement des subventions a été prévu lors de l'établissement du budget primitif de la commune.

Toutes les associations de la commune ont été contactées et, étant donné l'absence de manifestations et l'interruption des activités au cours de cette année, seules deux d'entre elles ont demandé une subvention : l'Association des Parents d'élèves, la Pétanque Goutelloise.

D'autre part, Frédéric SABY propose de verser également une subvention aux Jeunes Sapeurs-Pompiers de notre secteur et à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de La GOUTELLE-St JACQUES d'AMBUR, soit les montants suivants :

Association	Somme
Association des Parents d'Élèves du RPI La Goutelle/St-Jacques d'Ambur	150 €
La Pétanque Goutelloise	150 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers du Canton de Pontgibaud	150 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers Saint-Jacques-d'Ambur/La Goutelle	1 100 €
Total	1 550 €

✓ Vote : 15 voix pour

13. AIDES AUX ENTREPRISES – CRITERES D'ELIGIBILITE

Lors de l'élaboration du budget primitif de la commune, il avait été prévu de verser une aide financière aux commerçants et aux artisans qui verraient une baisse de leur chiffre d'affaires en raison de la crise sanitaire.

Afin de connaître la procédure à suivre et les critères à retenir pour le versement de ces aides, Françoise IMBAUD explique avoir pris contact avec un référent en charge du dossier auprès du Conseil Régional.

Il s'avère que le dossier est complexe. Les communes ne peuvent pas verser directement les aides. Elles doivent conventionner avec la Région. Le règlement du dispositif mis en place doit être homogène avec celui existant au sein de la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans (ECO' BOOST 2) qui n'a pas été validé lors du dernier conseil communautaire.

D'autres possibilités sont recherchées.

En conséquence, aucune décision ne peut être prise en attendant la validation du processus au niveau de la Communauté de Communes et de la Région.

Pas de vote pour ce sujet.

14. AIDES SOCIALES

Marie Jeanne LABONNE explique que la mairie a été destinataire d'une demande d'aide sociale du Centre Médico-Social du Conseil Départemental de Pontaurum pour un couple résidant dans la commune qui est en grande difficulté financière.

Après étude du dossier par le bureau municipal en amont, Frédéric SABY propose d'accorder une aide sociale à ces personnes pour un montant de 500 €.

Cette aide est destinée à contribuer au règlement d'une facture d'électricité au fournisseur ENGIE.

✓ Vote : **15 voix pour**

15. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT AGRICULTURE

Frédéric SABY précise qu'il faudrait désigner un correspondant « Agriculture » parmi les membres du Conseil Municipal pour la durée du mandat actuel.

Celui-ci travaillera en réseau avec le SMAD Des Combrailles pour l'ensemble du domaine de l'agriculture.

Didier VILLEDIEU propose sa candidature qui est soumise au vote.

✓ Vote : **15 voix pour.**

16. QUESTIONS DIVERSES

- A la suite du contrôle des poteaux incendie effectué, il s'avère que quatre d'entre eux sont défectueux. Un devis va être demandé auprès de la SAUR pour leur remise en état.
- Au cours de l'année 2021, nous prévoyons l'achat d'illuminations pour les fêtes de fin d'année, sachant qu'il est possible d'obtenir une subvention de la part du SIEG pour cette opération.

La séance se termine à 22h50, mais Frédéric SABY propose, avant de se séparer, de respecter une minute de silence en hommage aux trois gendarmes du secteur d'Ambert qui ont été assassinés lors d'une intervention de secours à la personne.

La secrétaire

Le maire